

Territoire #2 de Relance

NOUS AGISSONS
POUR VOUS !

DISPOSITIFS
D'AIDE

VOUS ÊTES TOUS
CONCERNÉS !

- INDÉPENDANTS
- COMMERÇANTS
- ARTISANS
- RESTAURATEURS
- PRODUCTEURS LOCAUX
- CRÉATEURS ET REPRENEURS

PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Cette 2ème vague de confinement impacte profondément nos entreprises locales. À la crise sanitaire s'ajoute une crise économique qui touche le commerce et l'artisanat, secteurs forts de l'économie du territoire.

Saint-Lô Agglo se mobilise et actualise son plan de soutien aux commerçants et artisans « Territoire de Relance » s'appuyant sur les dispositifs nationaux et régionaux.

3 ENJEUX FORTS :

résister pendant la crise

reprendre l'activité

bénéficier d'une relance de l'économie

1 CELLULE DÉDIÉE = 1 CONTACT

02 61 74 20 70 developpement.economique@saint-lo-agglo.fr

CONTRIBUTION AU DISPOSITIF «IMPULSION RÉSISTANCE NORMANDIE» INITIÉ PAR LA RÉGION NORMANDIE : 368 000 € (DONT 221 000 € AFFECTÉS PAR L'AGGLO)

Une subvention forfaitaire de :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié,
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
- et 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés et plus.

Avec un plafond de subvention de 5 000 € par entreprise.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES ENTREPRISES :

- ne pas être éligible au Fonds national de solidarité
- déclarer une perte entre 30 % et 50 % **ou** 80 % selon les secteurs d'activités
- ou
- appartenir aux secteurs de la culture, du tourisme, du sport, de l'événementiel

>> DÉPÔT DES DOSSIERS JUSQU'AU 7 DÉCEMBRE 2020

ACCOMPAGNEMENT DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DANS LE VIRAGE DU DIGITAL PAR UNE TRANSITION NUMÉRIQUE

> pour favoriser le développement des activités par internet :



REGENSMENT
DES ENTREPRISES
«CLICK-AND-COLLECT»



COORDINATION
DES ACTEURS
D'ACCOMPAGNEMENT



PERFECTIONNEMENT
INDIVIDUEL
AU NUMÉRIQUE

ACTION COLLECTIVE POUR LA DYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (ACDCA)

> en accordant une subvention de 20 % des investissements éligibles consacrés à la modernisation de leur outil de travail, soit une aide de 1 000 € à 7 500 €. (soit un plafond de travaux de 37 500 € HT).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES ENTREPRISES :

Les aides s'adressent aux **entreprises artisanales, de services et aux commerçants installés sur le territoire de Saint-Lô Agglo** :

- inscrits au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- avec un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 € HT
- ayant principalement pour clients finaux des particuliers
- exerçant leurs activités depuis plus d'un an, sauf en cas de reprise avec travaux de modernisation
- pour les entreprises alimentaires, la surface de vente ne doit pas dépasser 400 m²

<http://www.saint-lo-agglo.fr/5-action-collective>

1 CELLULE DÉDIÉE = 1 CONTACT

02 61 74 20 70 developpement.economique@saint-lo-agglo.fr

Cette action est valable
jusqu'en janvier 2022.

Retrouvez l'ensemble des aides aux entreprises
saint-lo-agglo.fr/spéciale-entreprises